



18452-9

30

# Avifaune et qualité du milieu

\_\_\_\_\_ Département des Ardennes \_\_\_\_\_

Etude réalisée pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

**Auteurs** : Laurent Maly (Lorraine), Michel-Ange Bouchet (Champagne-Ardenne)  
Yannick Lescouamec (cartographie)

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Délégation Lorraine

13, rue des Bénédictins

57050 **BANST** MARTIN

Editeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse

Mars 1995

50 francs

50 exemplaires

@Agence de l'eau Rhin-Meuse

Tous droits réservés

**SOMMAIRE**

INTRODUCTION ....i).....P.1

1 STATUT DES ESPECES SUR LES COURS D'EAU DU  
DEPARTEMENT DES ARDENNES .....P.2

- 1.1 La Meuse.. ..... P.2
- 1.2 La Houille..... P.4
- 1.3 Le ruisseau de Faux..... P.5
- 1.4 La Semoy..... **P.6**
- 1.5 La Sormone..... P.8
- 1.6 ~~L'Audry~~..... P.9
- 1.7 La Goutelle..... ~~P.10~~
- 1.8 La Vence..... **P.11**
- 1.9 La Vrigne..... P.12
- 1.10 La Bar..... P.13
- 1.11 Le Bairon..... P.14
- 1.12 La Givonne..... P.15
- 1.13 ~~L'Ennemane~~..... **P.16**
- 1.14 Le ruisseaux de Yoncq..... **P.16**
- 1.15 La Chiers..... P.17
- 1.16 La Marche..... ~~P.19~~
- 1.17 Le **Matton**..... **P.20**
- 1.18 ~~L'Aulnoi~~..... **P.20**

2 SIGNIFICATION DE LA REPARTITION DES  
CORTEGES SUR LES RIVIERES DES ARDENNES. .... P.22

- 2.1 **CORTEGE 1** : Rôle de genêts, Courlis cendré,  
Tarier d'Europe, Bergeronnette  
printanière .....**P.22**
- 2.2 **CORTEGE 2** : Héron cendré, Foule d'eau,  
Grèbe huppé, Grèbe castagneux.....**P.22**
- 2.3 **CORTEGE 3** : Martin-pêcheur, Hirondelle de rivage,  
Petit 'Gravelot..... **P.23**

2.4 CORTEGE 4 : **Cinle** plongeur, Chevalier  
guignette, Bergeronnette des ruisseaux.p.23

3 SIGNIFICATION DE LA REPARTITION DE  
L'ENSEMBLE DES CORTEGES ET DU NOMBRE  
D'ESPECES PAR RIVIERES.....y.....**p.24**

CONCLUSION .....\*.....\*.....**p.26**

## INTRODUCTION

Le but de ce travail est d'estimer la qualité des principales rivières des Ardennes en utilisant la répartition de quatorze espèces d'oiseaux en période de nidification sur une vingtaine de cours d'eau de ce département. Certaines de ces espèces (Martin-pêcheur, Petit Gravelot, Hirondelle de rivage, Chevalier guignette, **Cinle** plongeur, Bergeronnette des ruisseaux) sont plus liées au lit mineur alors que d'autres fréquentent plus volontiers le lit majeur (Héron cendré, Grèbe huppé, Grèbe castagneux, Poule d'eau, Râle de genêts, Courlis cendré, Tarier d'Europe, Bergeronnette printanière). Cependant, cette classification n'est pas figée. En effet, certains oiseaux peuvent nicher dans les deux types de milieux comme par exemple la Poule d'eau ou l'**Hirondelle** de rivage.

La présence ou l'absence<sup>1</sup> des différentes espèces, alliée à leurs exigences vis-à-vis du biotope qu'elles fréquentent, permet de déduire la situation actuelle de chaque cours d'eau. L'estimation de la qualité de l'ensemble des rivières est ensuite affinée par l'analyse de la répartition des cortèges formés par la nidification sur une même zone de plusieurs espèces ayant des exigences voisines.

---

<sup>1</sup>Si une **espèce** ne niche pas sur une **rivière** parce que son biotope y est naturellement inexistant, cette absence est **mentionnée** sans autres **précisions**. En revanche lorsque l'absence est **Née à** une **dégradation** **identifiée**, celle-ci est **précisée**.

# 1 STATUT DES ESPECES SUR LES COURS D'EAU DU DEPARTEMENT DES AISNES

## 1.1 La Meuse

De façon générale, les secteurs non navigables sont nettement plus fréquentés par les espèces étudiées du fait de la relative quiétude qui y règne. Cependant la Poule **d'eau** peut se rencontrer sur des secteurs navigables. Cette espèce est sur ce plan peu exigeante dès lors qu'une végétation **suffisamment** épaisse (roselières, massettes (Typha), buisson bas, saulaie,...) borde les rives. Elle est **nicheuse** assez commune.

La vallée de la Meuse est la seule du bassin versant où le petit **Gravelot** est présent. L'espèce est cependant assez localisée dans la mesure où elle utilise de plus en plus les gravières ou ballastières. L'aménagement de certaines ballastières en zone de loisirs limite également les sites potentiels de nidification.

Le Chevalier guignette se rencontre également par endroits sur les berges tranquilles. Sa nidification est possible mais n'a cependant été prouvée que sur un site entre Charleville-Mézières et **Sedan**.

On trouve le Martin-pêcheur tout le long de la Meuse, essentiellement sur les secteurs non navigables, si la ripisylve est suffisamment épaisse et si l'espèce peut trouver des berges suffisamment meubles pour pouvoir creuser des tunnels afin d'assurer sa nidification. La présence de cette espèce peut laisser supposer que l'eau n'est pas excessivement polluée. Cependant, l'absence de végétation riveraine sur certains secteurs laisse penser que ses effectifs pourraient être encore supérieurs à ce qu'ils sont.

L'**Hirondelle** de rivage est fréquente en aval **d'Aubrives** et en amont de Charleville-Mézières où elle peut former de remarquables colonies. Elle niche dans des gravières ou sur les berges suffisamment meubles pour pouvoir y creuser des tunnels.

La Bergeronnette des ruisseaux est également présente sur la Meuse; c'est une espèce que l'on peut retrouver dans les agglomérations et notamment **à** Charleville-Mézières où elle a été notée nicheuse.

La vallée de la Meuse, par la diversité de ses milieux, convient également au **Cincle** plongeur qui est présent en différents points de la vallée. Cette abondance de l'espèce sur une rivière de la taille de la Meuse peut paraître surprenante. **Cependant**, on notera que de nombreux contacts ont été notés à proximité de la confluence avec des cours d'eau plus petits. D'autre part, certaines données obtenues **en** périodes estivales

peuvent provenir de jeunes individus à la recherche d'un territoire et utilisant la Meuse comme voie de déplacement d'une vallée à l'autre.

Dans les secteurs non navigables, on rencontre fréquemment le **Grèbe** huppé dans le cours d'eau lui-même tout au long de l'année mais c'est essentiellement dans les ballastières ou autres étendues d'eau appartenant au lit majeur que **l'espèce** se reproduit. Celle-ci niche dans tous les sites favorables de la vallée de la Meuse.

‡↓

Le **Grèbe** castagneux est présent dans le lit mineur du fleuve tout au long de l'année et surtout en dehors de la période de nidification. En effet, comme l'espèce précédente, ce grèbe niche de préférence dans **la** végétation ceinturant les étendues d'eau du 'lit majeur. Dans la vallée de la Meuse, il niche dans les ballastières.

Le Héron cendré est une espèce assez fréquente qui a besoin de grands arbres lui servant de perchoir, de dortoir et pour **édifier** son nid. Ses effectifs sont en augmentation un peu partout en France et on retrouve ce phénomène également le long de la Meuse où l'espèce est bien présente et **nicheuse** possible un peu partout.

Le Râle de genêts est une espèce qui a subi une régression générale en Europe (Géroudet, 1978). L'espèce n'a été contactée que sur un site dans la vallée. C'est une espèce migratrice, visiteuse d'été, qui affectionne notamment les prairies de fauche du lit majeur des cours d'eau. Les sites favorables ne semblent pas manquer mais la baisse significative des effectifs serait due notamment aux méthodes de culture modernes.

La vallée de la Meuse est une des rares à abriter quelques couples de Courlis cendré dans le département. Cette espèce, liée au lit majeur, se disperse dès que les jeunes sont volants c'est-à-dire dès la mi-juin. En dehors de la période de nidification, le Courlis cendré peut être vu dans différents sites de la vallée à peu près toute l'année.

La Bergeronnette printanière exploite les zones cultivées situées à proximité du cours d'eau et se reproduit un peu partout le long de la Meuse.

Le Tarier d'Europe subsiste encore dans les prairies situées près des cours d'eau alors que l'espèce a subi une sévère chute de ses effectifs en Champagne-Ardenne. Dans la vallée de la Meuse, l'espèce est bien présente pendant la période de nidification; c'est une visiteuse d'été.

La vallée de la Meuse présente donc la caractéristique d'abriter l'ensemble des espèces concernées par cette étude. Grâce à la diversité de ses milieux et notamment aux secteurs non navigables qui subsistent, elle

peut offrir un certain nombre de niches écologiques dont, l'avifaune peut disposer.

## 1.2 La Houille

Cette rivière coule sur une bonne partie de sa longueur sous couvert forestier. Les berges sont souvent assez pierreuses. Cette caractéristique explique l'**absence** de Poule d'eau qui affectionne les, cours d'eau lents peu accidentés.

L'absence de Petit **Gravelot** se comprend aisément dans la mesure où le lit mineur ne se prête pas à sa venue et que aucune **gravière** ni ballastière n'existent dans cette vallée, supprimant ainsi tout site favorable à la nidification.

Le Chevalier guignette n'a pas été noté dans cette vallée alors que certains sites pourraient être favorables à sa présence, au moins en dehors de la période de nidification..

Le couvert forestier de la haute vallée et les berges bordées de ripisylves favorisent la présence du Martin-pêcheur qui, cependant, n'est connu qu'en dehors de la période de nidification.

L'**Hirondelle** de rivage exige des rivières à courant lent et d'une largeur assez importante pouvant créer des berges suffisamment hautes pour qu'une colonie puisse s'installer. Ici, le lit mineur est bien trop étroit pour cette espèce.

La Bergeronnette des ruisseaux semble absente de la vallée de la Houille sans que l'on puisse vraiment expliquer pourquoi. En effet, il existe des sites favorables en agglomération ou dans des éclaircies en milieu forestier près du lit mineur. Sa présence doit dépendre également de la gestion qui est menée dans la partie forestière.

Le **Cincle** plongeur est présent dans cette vallée et y a même été observé en période de nidification. Il y trouve des milieux très favorables. Cependant, les populations fluctuent d'une année sur l'autre suivant l'état de pollution du cours d'eau et les rigueurs climatiques.

Les milieux qu'offre cette rivière ne sont pas favorables aux deux espèces de grèbes qui évoluent dans des rivières au cour très lent. De même, il n'existe pas de plan d'eau, dans le lit majeur, susceptible d'offrir des sites favorables à leur **nidificatibn**.

Le Héron cendré n'est pas connu dans ce secteur mais la vallée de la Meuse proche doit cependant amener des individus en quête de nourriture. L'espèce n'y est donc pas **nicheuse** certaine mais les colonies installées en forêt sont de toute façon très instables du fait de la fréquence des coupes forestières (L.P.O. / C.O.C.A., 1992).

Le Râle de genêts est absent de la vallée. En sus de sa forte régression quasi générale, les milieux qui lui sont favorables sont pratiquement inexistants dans la vallée de la Houille.

Les **biotopes** qu'offre la vallée ne conviennent pas au Courlis cendré qui affectionne les grandes étendues d'eau peu profonde bordées de terrains découverts, et surtout les prairies de fauches traditionnelles en période de reproduction.

La Bergeronnette printanière est absente du lit majeur de ce cours d'eau.

De la même façon, le Tarier d'Europe qui vit en terrain découverts notamment dans les prairies de fauches ne trouve pas ici de biotopes très favorables. Son absence n'est donc pas surprenante.

### 1.3 le Ruisseau de Faux

Ce ruisseau aux berges caillouteuses traverse essentiellement des zones forestières. Il n'est donc pas étonnant de constater l'absence de Poule d'eau dans cette vallée. Il existe cependant des étendues d'eau assez importantes dans le lit majeur mais dont les berges n'offrent pas de sites adéquats. Dans le bassin de Whitaker, situé en aval, existe aussi le problème de l'inondation périodique de la vallée en raison de la présence du barrage de la centrale électrique souterraine.

Les sites qui pourraient être favorables au Petit **Gravelot** n'existent pas le long de ce ruisseau.

En revanche, le Chevalier guignette ne dédaigne pas les plans d'eau tel le lac des Vieilles-Forges, où sa nidification est possible.

Ce lac profite également au Martin-pêcheur qui s'y reproduit sans doute. Son absence en aval est probablement liée aux variations du niveau d'eau du bassin de Whitaker.

L'**Hirondelle** de rivage ne trouve pas de biotopes favorables à sa nidification dans cette vallée.



La Bergeronnette des ruisseaux ne dédaigne pas non plus le lac des Vieilles-Forges où l'espèce est présente *en* dehors de la période de nidification.

La présence du **Cinle** plongeur est effective dans cette vallée. Les biotopes sont en effet tout **à** fait favorables **à** cette espèce. .

Le Grèbe huppé s'accommode des plans d'eau de la vallée du ruisseau de Faux puisque l'espèce y est **nicheuse** dans au moins l'un d'entre eux. On peut aussi la rencontrer une bonne partie de l'année. Comme pour d'autres espèces, sa présence au bassin de Whitaker est subordonnée à la quantité d'eau retenue par le barrage.

Faute de **roselières** et de végétation haute, le **Grèbe** castagneux ne trouve pas ici de secteur favorable **à** sa nidification. Sa présence n'est même pas notée en dehors de cette période où l'espèce est moins exigeante quant au couvert végétal environnant.

Le Héron cendré ne manque pas de visiter les plans d'eau de cette vallée. Il est visible une bonne partie de l'année même s'il n'est pas considéré comme **nicheur**. Comme ailleurs, son installation dépend de la gestion forestière qui est appliquée.

Les terrains découverts et notamment les prairies de fauches traditionnelles étant pratiquement absents, le Râle de genêts ne peut pas trouver de sites favorables **à** sa nidification.

Ceci est également valable pour le Courlis cendré. En dehors de la période de nidification, il peut se montrer sur des sites plus diversifiés pour se nourrir ou se reposer mais l'espèce fréquente alors des plans d'eau plus étendus tels que les grands lacs champenois.

Les milieux semblent un peu trop fermés pour accueillir la Bergeronnette printanière. Ainsi, on ne s'attend pas **à** rencontrer **l'espèce** dans la vallée du ruisseau de Faux.

**Pour** cette même raison, le Tarier d'Europe déserte cette vallée.

#### 1.4 **la Semoy**

Lorsque les pâturages et les prés de fauches ne s'étendent pas jusqu'au lit mineur, on pourrait s'attendre, dans les zones de courant lent, **à** voir s'installer de la Poule d'eau. Cependant, de nombreux secteurs sont aménagés en base de loisirs. Cette espèce a donc très peu de zones favorables **à** sa nidification. \*

Le manque de biotopes favorables est en grande partie responsable de l'absence du Petit **Gravelot** dans la vallée. Le dérangement vient accentuer ses difficultés d'implantation sur ce cours d'eau.

L'absence du Chevalier guignette est essentiellement due à l'abondance des installations touristiques tout au long de la rivière.

Le Martin-pêcheur trouve malgré tout des sites favorables, notamment en amont, à la **frontière** franco-belge, mais également en aval, non loin de l'embouchure, dans des sites propices au tourisme ou à la pêche.

L'**Hirondelle** de rivage est absente de la vallée de la Semoy.

La Bergeronnette des ruisseaux est moins sensible à la présence touristique et peut parfois s'accommoder de zones urbaines. Elle est bien présente dans la vallée où elle est considérée comme nicheuse.

La présence, en aval de la vallée, du **Cincle** plongeur a été effective en 1983 mais depuis l'espèce n'y a pas été revue. Sa disparition éventuelle pourrait être due à l'accroissement de la pression touristique. En revanche, plus en amont, l'espèce est toujours présente malgré des fluctuations annuelles et sa nidification demeure possible.

Les deux espèces de **grèbes** sont absentes de cette vallée en période de nidification. Au manque de plans d'eau, de roselières et de hautes herbes permettant de se dissimuler s'ajoute la fréquentation touristique. Ceci est particulièrement vrai pour le **Grèbe** castagneux. En revanche, le Grèbe huppé est quelques fois observé sur cette **rivière** en période hivernale.

Le Héron cendré, moins difficile, peut se rencontrer surtout dans la partie amont où il est moins dérangé. Il est présent à différentes périodes de l'année mais il ne semble pas nicher dans la vallée.

Le manque de prairie de fauche n'est pas favorable au Râle de genêts qui est, en conséquence, absent de la vallée. En effet, celle-ci est souvent encaissée et n'autorise pas ce type d'exploitation des terres.

Pour la même raison, le Courlis cendré ne trouve pas ici de biotopes qui lui conviennent.

La Bergeronnette **printanière** ne trouve pas non plus de sites à sa convenance.

L'absence du Tarier d'Europe s'explique de la même façon que celles du Râle de genêts et du Courlis cendré.

## 1.5 la Sormonne

Bien que peu abondante, la Poule d'eau est présente dans cette vallée, dans le lit mineur, et dans une retenue d'eau où elle est d'ailleurs nicheuse. L'espèce est, rappelons-le, peu difficile mais la rivière traverse des secteurs forestiers ou pâturés où la ripisylve simplifiée limite les sites potentiellement exploitables par cette espèce.

Le Petit **Gravelot** ne trouve pas dans cette vallée de biotope favorable à sa nidification.

Le Chevalier guignette est présent sur les berges en période de nidification mais sa reproduction sur les sites connus reste incertaine.

Le Martin-pêcheur est sans conteste une espèce abondante tout le long de la rivière pendant la période de nidification excepté dans la partie proche de l'embouchure. Dans les secteurs où les zones pâturées sont trop proches du lit mineur et où la ripisylve est dégradée, il sait utiliser les bassins artificiels du lit majeur destinés à la pêche. Il fréquente aussi les retenues d'eau. L'espèce a également été observée en hiver.

L'étroitesse de la vallée ne permet pas à l'**Hirondelle** de rivage de s'installer.

La Bergeronnette des ruisseaux est présente dans la moitié inférieure de la vallée où elle peut fréquenter des sites urbains. Par contre, l'espèce n'est pas connue dans la moitié supérieure de la Sormonne alors que les sites favorables ne semblent pas manquer.

Cette vallée est aussi occupée par le **Cinle** plongeur sur différents secteurs, le lit mineur étant souvent caillouteux. L'espèce est présente une bonne partie de l'année et y est nicheuse.

Le **Grèbe** huppe s'accommode des zones au cours lent et assez large de la partie avale qu'il peut fréquenter en période de reproduction.

La distribution du **Grèbe** castagneux est limitée. Les biotopes lui étant favorables sont peu nombreux. Cependant, il est **nicheur** certain.

Dans la moitié avale de la vallée, le Héron cendré est présent toute l'année mais l'espèce ne semble pas nicher ici.

Malgré les quelques sites potentiels, le Râle de genêts n'est pas présent dans la vallée.

L'absence du Courlis cendré est due à la fois à sa grande exigence en ce qui concerne les sites de reproduction et au manque de plans d'eau avec berges à gravières pour ce qui est des stationnements de l'espèce en dehors de la période de reproduction.

La Bergeronnette printanière fréquente quelques zones de cultures dans la partie de la **Sormonne** où elle est probablement nicheuse.

Le Tarier d'Europe est également présent dans des secteurs non forestiers, donc plutôt dans la partie aval.

### **1.6 l'Audry**

La Poule d'eau semble peu commune dans cette vallée où elle n'est connue que dans la partie la plus aval, là où le courant est le moins rapide. L'espèce est présente l'hiver et est **nicheuse** possible dans cette vallée.

Le Petit **Gravelot** et le Chevalier guignette ne trouvent apparemment pas de site favorable pour nicher ni même pour chercher leur nourriture. De plus les quelques plans d'eau existant dans cette vallée ont des berges aménagées et ne présentent pas d'intérêt pour ces espèces.

Le Martin-pêcheur est bien présent dans la vallée de **l'Audry** mais en petit nombre. La proximité des zones pâturées sur une bonne longueur des berges du lit est probablement en partie responsable de cette faible présence. L'espèce est **nicheuse possible**.

**L'Hirondelle** de rivage ne peut pas non plus s'installer dans cette vallée.

Moins inféodée aux berges que le Martin-pêcheur, la Bergeronnette des ruisseaux semble s'accommoder plus facilement à **l'Audry** où elle est nicheuse. L'espèce est présente un peu partout le long de la rivière.

Le **Cincle** plongeur s'accommode des parties centrale et aval de la vallée.

L'absence des deux espèces de grèbes s'explique aisément par l'absence de plan d'eau avec roselières ou hautes herbes et l'étroitesse de la vallée.

Le Héron cendré semble lui aussi déserté cette vallée mais son large rayon de prospection en quête de nourriture n'exclut pas quelques visites occasionnelles sur l'**Audry**.

Le Râle de genêts et le Courlis cendré sont absents de cette vallée.

Malgré l'existence de sites favorables à la reproduction de ces espèces, le **Tarier** d'Europe% la Bergeronnette printanière sont absents de ce cours d'eau..

### **1.7 la Goutelle**

La Poule d'eau ne peut évoluer sur la Goutelle, cette rivière ayant un courant trop rapide pour que l'espèce puisse s'en accommoder. L'espèce est donc absente de cette vallée.

De même, cette vallée n'offre pas de biotopes favorables au **Petit Gravelot** ni même au Chevalier guignette, le plus fluviatile de nos limicoles. On ne peut donc pas s'attendre à rencontrer ces deux espèces.

Le Martin-pêcheur est connu dans cette vallée. Sa présence semble être limitée à la partie aval de la rivière où l'espèce peut trouver une profondeur suffisante l'autorisant à plonger pour pêcher.

Les milieux rencontrés ici ne conviennent pas à ~~l'Hirondelle~~ de rivage.

La vallée de la Goutelle offre des biotopes favorables à la Bergeronnette des ruisseaux **qui** est bien présente. Elle y trouve en effet des berges caillouteuses qu'elle affectionne. D'autre part, quelques sites urbains sont également utilisés.

Cette rivière offre toutes les caractéristiques propres à héberger le **Cincle** plongeur qui cependant, ne semble pas nicher sur ce cours d'eau.

Une telle rivière ne peut accueillir des espèces d'eaux calmes telles ~~que~~ les **grèbes**. Les deux espèces sont donc absentes de la vallée.

Le Héron cendré fréquente régulièrement la partie aval de la vallée de la Goutelle, mais aucune preuve de nidification de cette espèce n'est connue sur ce cours d'eau..

La vallée ne convient pas aux **espèces** comme le Râle de genêts ou le Courlis **cendré** qui ne fréquentent pas cette rivière.

Le manque de terrains découverts expliquent l'absence de la Bergeronnette printanière.

Pour les mêmes raisons, Le Tarier d'Europe est également absent.

## **1.8 la Vence**

La Poule d'eau affectionne les rives de la Vence où on peut la rencontrer un peu partout. Elle va même jusqu'à fréquenter les zones urbaines. Les berges bordées de buisson bas lui offrent un bon couvert.

Le Petit **Gravelot** ne fréquente pas cette vallée en raison de l'absence de biotopes favorables.

De même, la présence de bassins trop **artificialisés** ne permet pas au Chevalier guignette de fréquenter cette rivière.

Le Martin-pêcheur fréquente le lit mineur de cette rivière qui lui offre une profondeur suffisante pour pouvoir plonger (excepté dans la partie la plus en amont). La ripisylve présente souvent un couvert assez conséquent, favorable **à** cette espèce.

La vallée ne convient pas **à l'Hirondelle** de rivage.

L'absence de ce cours d'eau de la Bergeronnette des ruisseaux demeure difficile à expliquer, d'autant que différents biotopes pourraient lui être favorables. Rappelons que, par endroits, la construction de l'autoroute peut créer des perturbations aux abords de la rivière.

La Vence est bien fréquentée par le **Cincle** plongeur qui est présent toute l'année et est **nicheur**.

Le Grèbe huppé est absent de la vallée alors que le Grèbe castagneux s'accommode des bassins aménagés pour la pêche où il trouve suffisamment de hautes herbes pour se dissimuler.

On peut aussi rencontrer le Héron cendré qui dispose notamment de grands arbres pour pouvoir se percher. Il est présent **à** différentes époques de l'année.

Ici encore, on ne peut espérer trouver du Râle de genêts ou du Courlis cendré, les biotopes de ces espèces étant inexistantes ou presque.

La Bergeronnette printanière évolue dans les zones agricoles du lit majeur.

Le Tarier des prés déserte cette vallée malgré, l'existence de quelques prairies pouvant lui être favorables. Peut-être peut-on évoquer ici les perturbations apportées par la construction de l'autoroute.

### 1.9 la Vrigne.

Dans la partie aval de la rivière, on peut rencontrer la Poule d'eau qui bénéficie d'un courant lent. **L'espèce** fréquente ce secteur en hiver.

Petit **Gravelot** et Chevalier guignette ne bénéficient pas de biotopes favorables dans la vallée de la Vrigne, ce qui explique leur absence.

Le Martin-pêcheur semble inféodé à la seule partie amont de la rivière qui se trouve sous couvert forestier. **Il** y trouve des berges lui convenant et une eau suffisamment profonde pour plonger.

La vallée est trop étroite pour pouvoir convenir à **l'Hirondelle** de rivage.

La Bergeronnette des ruisseaux n'a pas été rencontrée à proximité de la rivière. Aucune raison évidente ne semble expliquer cette absence.

Les biotopes lui étant favorables étant bien représentés, cette vallée abrite du **Cincla** plongeur dans sa partie moyenne.

Il n'y a pas de biotope favorable au **Grèbe** huppé qui est absent de la vallée. Cependant, le Grèbe castagneux qui fréquente souvent les mêmes milieux que la Poule d'eau quoique plus exigeant qu'elle, peut fréquenter la partie aval de la rivière en période d'hivernage.

Le Héron cendré n'est pas connu dans cette vallée.

Râle de genêts et Courlis cendré ne sont pas présents dans la vallée de la Vrigne.

Malgré l'existence de quelques prairies, la \*Bergeronnette **printanière** et le **Tarier** d'Europe sont absents de cette rivière. Rappelons que pour cette **dernière** espèce, le déclin est général dans la région.

## 1.10 la Bar

La Poule d'eau est très fréquente sur la Bar où on la trouve un peu partout sauf dans la partie la plus aval de la **rivière**, trop étroite pour elle. L'espèce est bien implantée et s'y reproduit.

Le Petit **Gravelot** ne fréquente pas cette rivière qui ne lui offre **pas** de site favorable.

Le Chevalier guignette en revanche se rencontre, en dehors de la période de nidification, dans la partie aval près de l'embouchure.

Le Martin-pêcheur est une espèce abondante que l'on peut trouver aussi bien en amont qu'en aval; désertant seulement les secteurs de la rivière où les pâturages vont jusqu'à la berge et où la ripisylve fait défaut.

**L'Hirondelle** de rivage ne trouve pas ici de milieu lui convenant.

La Bergeronnette des ruisseaux n'est pas connue dans la vallée de la Bar. Certains sites pourraient cependant lui être favorables.

Le **Cincle** plongeur ne dédaigne pas cette vallée. En effet, il est présent sur différents sites de la Bar en période de reproduction.

Le Grèbe huppé ne trouve pas y ici de biotope favorisant sa présence. L'espèce y est absente.

Dans les zones marécageuses situées en aval, le Grèbe castagneux est présent, le milieu étant suffisamment fermé pour qu'il puisse s'y abriter.

Dans ce même secteur, le Héron cendré peut être rencontré, trouvant ici un milieu favorable pour la quête de nourriture.

Le Râle de genêts n'est **à** l'heure actuelle pas connu dans la vallée de la Bar.

Les grandes prairies situées dans la partie moyenne de la rivière abritent par contre du Courlis cendré qui trouve un milieu très favorable lui permettant de nicher.

La Bergeronnette printanière profite des prairies humides et de quelques zones de cultures pour nicher.

Le **Tariér** d'Europe trouve également des biotopes favorables **à** sa reproduction un peu partout le long de la vallée. .



## 1.11 le Bairon

Dans la vallée du Bairon relativement étroite pendant une bonne partie de son parcours, la Poule d'eau bénéficie des bassins et retenues d'eau qui ont été créés le long de cette vallée. **L'espèce** est donc présente trouvant suffisamment de végétation pour se dissimuler.

Le Petit **Gravelot** ne trouve pas de milieu lui convenant.

Le Chevalier guignette fréquente la retenue du Bairon une bonne partie de l'année. Il y trouve là un biotope favorable.

Le Martin-pêcheur est présent quasiment toute l'année sur la retenue du Bairon où il peut pêcher à loisir et bénéficier d'une forêt riveraine assez remarquable par endroits.

**L'Hirondelle** de rivage ne s'accommode pas des biotopes qu'offre la vallée du Bairon.

La retenue du Bairon profite aussi à la Bergeronnette des ruisseaux qui fréquente ce milieu surtout en hiver.

Le **Cinle** plongeur ne dédaigne pas non plus ce biotope qu'il fréquente régulièrement, notamment en période de reproduction.

Le Grèbe huppé trouve dans la retenue un milieu très favorable où la quantité d'individus peut atteindre plusieurs dizaines. L'espèce y est **nicheuse** et présente quasiment toute l'année.

Le **Grèbe** castagneux fréquente également ce plan d'eau. Il est présent toute l'année et s'y reproduit.

De la même façon, **le Héron** cendré y est commun et on peut le rencontrer tout au long de l'année.

Le Râle de genêts est-absent de la vallée du Bairon.

Le Courlis cendré est semble-t-il rare mais peut être vu en période d'hivernage sur la retenue d'eau.

La Bergeronnette printanière est également présente sur la retenue en période de nidification.

Les prairies de fauche et pâturages situés en amont de la retenue du Bairon ne conviennent apparemment pas au Tarier d'Europe qui est absent du lit majeur de ce cours d'eau.

## 1.12 la Givonne

La vallée de la Givonne possède un lit mineur relativement étroit mais elle possède bon nombre de bassins ou retenues d'eau qui peuvent accueillir la Poule d'eau. L'espèce est présente l'hiver, mais ne semble pas nicher sur cette rivière.

Les sites favorables au Petit **Gravelot** sont naturellement inexistant sur la Givonne.

Le Chevalier guignette n'est pas connu non plus de cette vallée.

Le Martin-pêcheur, quant **à** lui, se rencontre, en dehors de la période de reproduction, dans la partie aval de la vallée.

**L'encaissement** et l'étroitesse de la vallée ne conviennent pas à **l'Hirondelle** de rivage.

La Bergeronnette des ruisseaux semble apprécier cette vallée puisqu'elle y est connue à peu près sur toute sa longueur, à différentes périodes de l'année, et notamment lors de la saison de nidification.

Les milieux qu'elle offre la moitié inférieure de la vallée conviennent au **Cincla** plongeur. L'espèce est présente à différentes périodes de l'année et peut y être considérée comme nicheuse. Cependant, comme ailleurs, les effectifs subissent de grosses fluctuations.

Bassins et retenues ne conviennent pas aux deux espèces de grèbes. Les plans d'eau ne sont pas assez importants et n'offrent pas une ceinture de végétation **suffisante** notamment pour le Grèbe castagneux.

Le Héron cendré n'est pas connu non plus de cette vallée.

Le Râle de genêts et le Courlis cendré ne trouvent pas de biotopes favorables à leur reproduction dans la vallée de la Givonne. Une des raisons en est le trop fort encaissement de cette vallée.

Cette caractéristique de la vallée explique également l'absence de la Bergeronnette printanière.

De la même façon, le Tarier d'Europe ne trouve pas de biotopes favorables à sa nidification, et est donc absent de la vallée de la Givonne.

### 1.13 **L'Ennemane**

↓

La Poule d'eau n'est pas très abondante dans cette vallée mais bénéficie d'une retenue d'eau où elle trouve une eau à courant lent et des berges difficiles d'accès. L'espèce est présente pendant la période de reproduction.

Les biotopes qu'offre cette vallée ne conviennent pas au Petit **Gravelot** et au Chevalier guignette qui en sont absents.

Le Martin-pêcheur est **abondant** tout le long du lit mineur. Il y est connu pendant la période de nidification.

Ici encore, **l'Hirondelle** de rivage ne peut être présente, en raison de l'absence de milieux propices à sa reproduction.

La Bergeronnette des ruisseaux est abondante. On la rencontre dans la partie moyenne de la vallée où elle est nicheuse.

**L'Ennemane** est également très favorable au **Cincle** plongeur qui se reproduit sur ce cours d'eau. .

Les deux espèces de grèbes sont absentes de la vallée bien que l'une des retenues d'eau au moins puisse héberger du Grèbe castagneux grâce aux roselières présentes sur les berges.

Le Héron cendré est également absent de cette vallée.

Le Râle de genêts et le Courlis cendré ne sont pas connus dans la vallée de **L'Ennemane**.

Dans cette vallée, la Bergeronnette printanière utilise les cultures, limitées à la zone de confluence avec la Meuse, comme sites de reproduction.

Le Tarier d'Europe est absent des quelques prairies de fauches qui bordent la rivière.

### † 1.14 **le ruisseau de YOHICQ**

Cette vallée est assez étroite et possède un cours assez rapide. Ceci explique l'absence de la Poule d'eau. D'autre part, il n'existe pas de plans d'eau susceptibles de l'accueillir. ?

L'aspect de ce ruisseau n'autorise pas la présence du Petit **Gravelot** et du Chevalier **guignette**.

Le Martin-pêcheur n'est pas connu dans cette vallée bien que la partie en amont, traversant une forêt puisse lui être favorable à condition que le cours d'eau soit suffisamment profond.

Aucun site **de** cette vallée ne peut convenir à **L'Hirondelle** de rivage.

L'absence de Bergeronnette des ruisseaux peut s'expliquer en partie, par le **manque** de clairière dans la partie sous couvert forestier, et par le fait que les prairies pâturées vont fréquemment jusqu'à la berge. Cependant, l'espèce pourrait s'accommoder des rares agglomérations traversées par le ruisseau de Yoncq.

Le **Cincle** plongeur a été trouvé dans cette vallée mais on ne peut affirmer qu'il y soit encore à présent car il n'y a pas été décelé depuis plusieurs années.

Les deux grèbes ne peuvent trouver ici de milieux favorables à leur reproduction.

Le Héron cendré, malgré l'existence d'une zone forestière, ne niche pas aux abords de cette rivière dont la ripisylve est très simplifiée.

Le Râle de genêts et le Courlis cendré ne sont pas connus dans cette vallée où seuls des pâturages bordent le lit mineur.

La Bergeronnette printanière ne s'accommode pas davantage de ces milieux.

On ne trouve pas non plus le Tarier d'Europe bien que certains sites puissent l'accueillir.

### 1.15 la Chiers

Cette rivière au lit mineur assez large est bien fréquentée par la Poule d'eau. L'espèce y est connue en période de nidification et y est probablement présente toute l'année.

La Chiers offre quelques rares sites où le Petit **Gravelot** peut stationner. Il est même considéré comme **nicheur** dans la partie aval du cours d'eau.

Il est probable que le Chevalier guignette se reproduise sur la Chiers qu'il fréquente sur toute sa longueur, notamment lors de recherches actives de nourriture.

Il est probable **que** le Martin-pêcheur soit **nicheur** sur la Chiers. En effet, cet oiseau est observé le long du cours d'eau lorsque la ripisylve est présente. Il bénéficie, d'autre part, d'une profondeur d'eau autorisant sa pêche et, de berges favorables à l'excavation du tunnel de pont

La vallée de la Chiers convient également à l'**Hirondelle** de rivage qui y est établie et s'y reproduit dans la partie aval, mettant à profit l'existence de berges meubles.

La Bergeronnette des ruisseaux affectionne, elle aussi, la partie aval de la vallée et la fréquente à différentes époques de l'année.

Le **Cincle** plongeur ne semble pas nicher sur la Chiers, mais utilise l'amont de ce cours d'eau comme zone de replis hivernal..

La partie aval de la rivière accueille le Grèbe huppé quasiment toute l'année et notamment en période de reproduction.

Le Grèbe castagneux peut également fréquenter cette rivière mais il 'est moins commun que le Grèbe huppé. Sa présence correspond vraisemblablement à un stationnement hivernal ou à des mouvements migratoires.

Le Héron cendré n'est pas rare dans cette vallée qu'il fréquente régulièrement toute l'année.

Le Râle de genêts trouve ici les quelques sites qui l'abritent encore dans le bassin de la Meuse en période de reproduction.

La Chiers abrite également la reproduction du Courlis cendré.

La vallée offre bon nombre de terrains découverts et est suffisamment large pour que la Bergeronnette printanière puisse s'y reproduire.

**↳** Différents secteurs du lit majeur de la Chiers offre encore au **Taïer** d'Europe des sites favorables à sa reproduction.

On trouve sur la Chiers, comme sur la Meuse, toutes les espèces suivies dans le cadre de ce travail. Cette rivière présente en effet des caractéristiques assez proches de celles de la Meuse mais elle est en moyenne moins large et n'est pas fréquentée par les gros bateaux.

## 1.16 la Marche

La Poule d'eau ne fréquente pas ce ruisseau trop rapide pour elle sauf, peut-être, au niveau de sa confluence avec la Chiers. En effet, il n'est pas exclu-que les Poules d'eau présentent dans ce secteur exploitent une partie de la Marche.

Le Petit **Gravelot** et le Chevalier guignette ne peuvent trouver dans cette vallée des biotopes correspondant à leurs exigences. Ces deux espèces **sont** donc absentes.

Le Martin-pêcheur fréquente cette vallée dont la ripisylve lui est favorable. L'existence de réserves privées de pêche atteste de la présence de poissons, nourriture essentielle pour cette espèce.

Une telle vallée ne peut offrir de sites favorables à l'**Hirondelle** de rivage, le ht mineur étant trop étroit. L'espèce y est donc absente.

La Bergeronnette des ruisseaux n'est pas connue dans cette vallée, bien que certains sites puissent lui être favorables.

La présence du **Cincle** plongeur est irrégulière sur la Marche. Certains sites sont favorables à cette espèce qui apprécie les cours d'eau au courant rapide.

Grèbes huppé et castagneux ne trouvent pas ici de, quoi satisfaire leurs exigences. De plus, les plans d'eau sont pratiquement absents de cette vallée. Les deux espèces sont donc absentes.

En revanche, le Héron cendré, peu exigeant en dehors de la période de reproduction, fréquente l'aval de la vallée sans toutefois s'y reproduire.

Le Râle de genêts et le Courlis cendré sont absent de cette vallée.

Quelques cultures assez proches du lit mineur abritent la Bergeronnette printanière en période de nidification mais ses effectifs doivent être faibles.

Le Tarier d'Europe profite des quelques sites disponibles dans la partie aval de la vallée.

## 1.17 le Matton .

La Poule d'eau est absente de cette vallée. Les berges offrent rarement des sites lui permettant de se dissimuler. De plus, ce cours d'eau est un peu trop étroit et rapide pour cette espèce.

L'étroitesse du lit mineur explique également l'absence du Petit **Gravelot** et du Chevalier guignette.

Le Martin-pêcheur n'est pas connu le long de ce ruisseau. Les berges ne semblent pas lui convenir.

L'**Hirondelle** de rivage ne peut raisonnablement pas trouver de biotopes favorables à sa nidification et est donc absente du **Matton**.

La Bergeronnette des ruisseaux ne semble pas non plus fréquenter cette rivière. Il semblerait pourtant que certains sites puissent l'accueillir.

En ce qui concerne le **Cinle** plongeur, bien que présent naguère en période de nidification, il est difficile de savoir si l'espèce est toujours présente à l'heure actuelle.

Les deux espèces de grèbes sont absentes de la vallée du **Matton**. Ceci n'est pas surprenant, étant donnée la faible largeur du cours d'eau et le manque de plans d'eau favorables.

Le Héron cendré ne semble pas fréquenter cette vallée de façon régulière.

On ne trouve pas le long du **Matton** de Râle de genêts ni de Courlis cendré.

La Bergeronnette printanière se reproduit dans cette vallée, mais en raison de la rareté des zones découvertes, ses effectifs restent limités.

Le Tarier d'Europe est absent de cette vallée.

## 1.18 **L'Anlnoi**

Ce ruisseau, géographiquement mais aussi physionomiquement proche du précédent, n'est pas fréquenté par la Poule d'eau.

De la même façon, Petit **Gravelot** et Chevalier guignette en son absent.

Ce ruisseau semble **peu** favorable à la venue du Martin-pêcheur qui n'a pas été contacté dans cette vallée.

Les biotopes qu'affectionne **l'Hirondelle** de rivage sont inexistantes sur **l'Aulnoï**, elle ne peut donc s'y reproduire.

La Bergeronnette des ruisseaux n'est pas connue dans la vallée.

En revanche, le ruisseau accueille du **Cincle** plongeur en période de nidification, mais l'espèce y semble rare.

Les Grèbes huppé et castagneux, préférant les cours d'eau larges ou les plans d'eau sont absents de **l'Aulnoï**, ainsi le Héron cendré.

Le Râle de genêts et le Courlis cendré ne trouvent pas, dans le lit majeur de ce ruisseau, de milieux propices à leur reproduction.

Les quelques zones découvertes abritent la nidification de la Bergeronnette printanière et du Tarier d'Europe. Cependant, cette dernière espèce semble peu abondante.



## 2 SIGNIFICATION DE LA REPARTITION DES CORTEGES SUR LES RIVIERES DES ARDENNES

### 2.1 CORTEGE 1 : Râle de genêts ; Courlis cendré ; Tarier d'Europe ; Bergeronnette printanière.

Ce cortège est peu représenté dans les Ardennes, comme d'ailleurs dans la plupart des autres départements du bassin versant. Il n'est en effet observé que sur une petite partie de la Meuse, au sud de **Charleville-Mézières**, et sur le secteur le plus en aval de la Chiers. Cette faible répartition est bien sûr à relier aux fortes régressions actuellement enregistrées par les populations de Râle de genêts. Cependant, cette espèce est également présente, associée au Tarier d'Europe et à la Bergeronnette printanière, sur la partie amont de la Chiers. La portion ardennaise de la Chiers, ainsi que le secteur de Meuse précédemment cite, peuvent donc être considérés comme offrant encore des lits majeurs de qualité susceptibles d'accueillir l'ensemble ou une grande partie de ce cortège.

De même, certaines zones de la Bar et de la Meuse présentent des prairies de fauches intéressantes puisque l'on y trouve le Courlis cendré associé au Tarier d'Europe.

Quelques autres rivières de ce département sont localement bordées de prairies qui ne sont toutefois pas aussi intéressantes. Ainsi, quelques secteurs de **l'Aulnois** et de **l'Audry** hébergent le Tarier d'Europe en compagnie de la Bergeronnette printanière.

### 2.2 CORTEGE 2 : Héron cendré ; Poule d'eau ; **Grèbe** huppé ; Grèbe castagneux.

Ce cortège est présent en deux secteurs de la Meuse, l'un en amont de la confluence avec la Chiers, l'autre, situé principalement au sud de Charleville-Mézières. Il est également observé sur la partie aval de **l'Audry** et un secteur très restreint du Bairon (cf. carte). Cette répartition relativement limitée n'est pas surprenante. En effet, le Héron cendré ne peut établir ses colonies que dans des ripisylves suffisamment fournies, et les grèbes doivent pour se reproduire trouver des conditions de profondeur d'eau, de courant et de végétation que toutes les rivières ne ~~font~~ sont pas à même d'offrir en raison de leur faciès.

La distribution de ce **cortège** n'est donc pas alarmante et montre que les **rivières** qui l'hébergent ont encore des berges relativement fournies en végétation, avec des zones d'eau calmes. Cependant, il est important de rappeler que la présence de certaines de ces espèces est fortement liées à l'existence de ballastières et autres **plans** d'eau artificiels

des lits majeurs qui créent des zones de replis lorsque les cours d'eau ont été endommagés.

### 2.3 **CORTÈGE 3** : Martin-pêcheur ; Hirondelle de rivage ; Petit Gravelot.

Trois secteurs seulement abritent la reproduction de ce cortège. Il s'agit des parties de la Meuse situées au sud de Charleville-Mézières et en amont de la confluence avec la Chiers et enfin de la zone la plus aval de la Chiers. Cette distribution limitée s'explique par la faible présence du Petit Gravelot et de l'Hirondelle de rivage. Le premier ne trouve des sites favorables à sa reproduction que sur les trois secteurs précédemment mentionnés. La seconde présente la même répartition avec cependant une présence plus étendue sur la Meuse.

La localisation de ce cortège révèle des tronçons de cours d'eau de bonne qualité au caractère naturel encore préservé. Son absence d'autres rivières est certainement à lier au manque de biotopes favorables.

L'association du Martin-pêcheur avec l'Hirondelle de rivage témoigne d'une qualité appréciable des rivières qui l'accueillent, offrant notamment des berges aux allures variées et des ressources alimentaires au moins suffisantes à l'alimentation du Martin-pêcheur. C'est le cas de la Meuse dans la presque totalité de son parcours ardennais, sauf en amont de Monthermé et Haybes.

### 2.4 **CORTÈGE 4** : Cincle plongeur ; Chevalier guignette ; Bergeronnette des ruisseaux.

Ce cortège n'est complet que sur deux tronçons de rivières (Ardennes : Entre Nouvion-sur-Meuse et Charleville-Mézières pour la Meuse et en aval de la confluence avec l'Andry pour la Sormone). Ces deux portions de rivières peuvent donc être considérées comme de bonne qualité. Cependant, cette conclusion doit être nuancée, surtout pour la Meuse. En effet, la nidification de ces espèces peut être très localisée, ce qui ne permet pas de présager de l'état de l'ensemble de la portion de cours d'eau où leur présence a été notée. D'autre part, le Chevalier guignette affiche un caractère erratique souvent délicat à interpréter. Ainsi, son observation en période estivale ne peut systématiquement être considérée comme une preuve de nidification. Il est donc fort probable que la qualité de la Meuse soit tout à fait intéressante sur certains tronçons entre Nouvion-sur-Meuse et Charleville-Mézières, mais qu'elle est variable sur l'ensemble de ce tracé.

L'intérêt de la Meuse est sans doute du même type au nord de Monthermé, puisque au-delà de cette agglomération, seule la Bergeronnette des ruisseaux est absente du cortège. Il en est de même pour trois autres petites zones, l'une sur le ruisseaux de Faux et l'autre sur le Bairon ainsi que sur la Meuse entre Mouzon et la limite sud du département.

Quelques autres **cours d'eau** ardennais offrent une qualité d'eau et de milieux intéressante puisqu'on y observe soit le **Cincle** plongeur en compagnie de la Bergeronnette des ruisseaux (sur **L'Emmance**, **l'Audry**, la Givonne et la partie amont de la Semoy), soit le Chevalier guignette en association avec cette même espèce (sur la Chiers et sur la Meuse entre Novion sur Meuse et **Sedan**).

### **3 SIGNIFICATION DE LA REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CORTEGES ET DU NOMBRE D'ESPECES PAR RIVIERES**

Une seule **rivière** des Ardennes héberge la totalité des espèces suivies et donc les quatre cortèges : Il s'agit de la Meuse. Ceci montre l'excellente qualité de ce cours d'eau entre Charleville-Mézières et Novion-sur-Meuse (seul secteur où les quatre cortèges sont superposés). Le niveau de qualité n'est pas toujours aussi intéressant sur les autres zones de la Meuse. Cependant, il reste tout à fait satisfaisant entre la limite sud du département et la confluence avec la Chiers, secteur sur lequel, seul le Râle de genêts et la Bergeronnette des ruisseaux sont a b s e n t s .

Pour les trois secteurs suivants : Entre Novion-sur-Meuse et la confluence avec la Givonne ; Entre Charleville-Mézières et Monthermé ; Entre Revin et Givet, la qualité de l'eau et l'aspect du lit mineur restent intéressants puisque Martin-pêcheur et Hirondelle de rivage sont systématiquement présents. De la même façon on note toujours sur ces trois secteurs la présence d'au moins deux des trois espèces constitutives du cortège quatre (cortège très révélateur de la qualité de l'eau). En revanche, l'état du lit majeur n'est pas le même sur 'ces trois zones. En effet, le Courlis cendré n'est présent qu'entre Novion-sur-Meuse et la Givonne. Entre Monthermé et Charleville-Mézières on observe la **modification** du Tarier d'Europe et de la Bergeronnette printanière, alors qu'entre Revin et Givet, toutes les **espèces** de ce cortège ont disparues, montrant la forte baisse de qualité des prairies de fauches dans ce secteur de la Meuse.

Enfin, l'état de la Meuse est beaucoup moins bon entre Monthermé et Revin. En effet, seules trois espèces sont présentes. Parmi elles, la Poule d'eau qui apporte peu **d'informations** ; Seuls le Martin-pêcheur et

encore satisfaisant et que le taux de pollution de l'eau demeure à un niveau acceptable.

Un seul cours d'eau dans ce département offre le même niveau d'intérêt que la Meuse, il s'agit de la Chiers. En effet, seul le Cincle plongeur est absent de cette rivière.

Il apparaît qu'une partie des rivières des Ardennes semble posséder une eau de relativement bonne qualité. En effet, le Cincle plongeur est noté sur de nombreuses rivières. Il y est d'ailleurs souvent associé soit au Martin-pêcheur (oiseau très présent dans ce département) soit à la Bergeronnette des ruisseaux, voire au Chevalier guignette. Il faut cependant souligner que pour un certain nombre de rivières, même si le Cincle plongeur est présent, son abondance y semble assez limitée (Aulnois, Marche, Givonne, Semoy, Houille). D'autre part, il est probable que parmi les observations obtenues en vallée de la Meuse, certaines soient attribuables à des jeunes individus en transit. Ces remarques conduisent à considérer la distribution de cet oiseau avec une certaine prudence dans ce département. Les autres espèces inféodées au lit mineur sont très peu rencontrées essentiellement en raison du faciès des cours d'eau qui leur est souvent peu favorable.

Si bon nombre de rivières sont encore capables d'héberger toute une partie des espèces du cortège 4, en revanche, peu de lits majeurs présentent (lorsque leur structure le permet) des milieux prairiaux de qualité. En effet, seuls l'Audry, la Bar et l'Aulnois accueillent la nidification du Tarier d'Europe et de la Bergeronnette printanière. Les prairies de fauche de la Bar sont les plus intéressantes, après celles de la Meuse et de la Chiers, puisqu'on y trouve également le Courlis cendré. La Bergeronnette des ruisseaux est notée dans un nombre relativement important de lits majeurs sans pour autant que cela soit le reflet d'une bonne qualité de ces derniers. En effet, cette espèce fréquente de plus en plus souvent des milieux de type agricole. Ce phénomène provient de l'utilisation par cette espèce de biotopes de substitution à la suite de la dégradation de celui où elle se reproduit de façon normale : les prairies de fauches.

La Houille n'héberge qu'une seule et unique espèce ; Le Cincle plongeur. La présence de cet oiseau permet de penser que la qualité de l'eau est très certainement correcte (cet aspect pourrait être nuancé par une estimation du nombre de couple sur le cours d'eau). Cependant, l'état de cette rivière est certainement moins bon que si cette même espèce était associée à d'autres comme le Martin-pêcheur et / ou la Bergeronnette des ruisseaux...

Quelques cours d'eau des Ardennes présentent une situation alarmante. Ils n'hébergent en effet qu'une seule des espèces **inféodées** au lit mineur, voire aucune. Sur la Goutelle, seuls sont présents le **Martin-pêcheur**, dans la partie aval du tracé et la Bergeronnette des ruisseaux, dans la partie amont. Même si l'aspect de ce cours d'eau ne permet pas la venue d'oiseaux tels que le Petit **Gravelot** ou **Mirondelle** de rivage, la présence unique du Martin-pêcheur et de la Bergeronnette des ruisseaux laisse penser que ce **cours d'eau** doit connaître certaines difficultés. Il est d'ailleurs surprenant que le Cincle plongeur ne s'y reproduise pas alors que les sites favorables existent et qu'il utilise ce secteur en hiver.

## CONCLUSION

La prospection effectuée sur les rivières des Ardennes permet de mettre en évidence certains aspects de l'état des cours d'eau de cette partie du bassin versant Rhin-Meuse.

- La large distribution du Cincle plongeur dans le département des Ardennes montre qu'une grande partie des rivières de ce département semble offrir une qualité d'eau intéressante.

Cependant les zones de reproduction d'autres espèces sensibles telles que le Chevalier guignette, le Petit **Gravelot** et **Mirondelle** de rivage sont presque exclusivement limitées à la Meuse et la Chiers.

- Cette dernière constatation renforce le fait, déjà observé dans la plupart des autres départements, que ce sont les plus grosses rivières qui offrent les plus grandes capacités d'accueil, aussi bien en terme de qualité que de types de milieux disponibles. En effet, sur la Meuse et la Chiers on trouve respectivement 14 et 13 espèces nicheuses. Aucun autre cours d'eau parmi ceux étudiés dans les Ardennes et en Haute-Marne n'héberge un nombre d'espèces aussi élevé.

- Dans ce département peu de prairies de fauches, en dehors de celles situées le long de la Meuse et de la Chiers, semblent encore capables d'accueillir les espèces liées à ce type de milieu. Dans les Ardennes, à l'instar de ce que l'on peut observer en Meuse, la Meuse est la rivière offrant les meilleures possibilités de nidification pour des espèces telles que le Râle de genêts ou le Courlis cendré. Cependant, les prairies de fauche de qualité semblent se raréfier dans ce département. Le comportement de la Bergeronnette printanière nichant essentiellement dans les cultures au détriment des prairies de fauches en est une illustration.